

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JUIN 2025 (validé en réunion de conseil du 07 juillet 2025)

Étaient présents : Mr ORY, Maire - Mr LORY - Mme DOUDARD - Mr LEDAUPHIN, Adjoints au Maire - Mme BUCHARD - Mr CHAMPAGNE - Mme DUVAL - Mr CHARLOT - Mr DESTOUCHES et Mme LEVANNIER

Absents excusés : Mr LOURDAIS - Mr LERAY et Mme COGRENNE

FIXATION DES TARIFS DU SERVICE PERISCOLAIRE (GARDERIE) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du bilan financier du service de l'accueil de loisirs sans hébergement (service garderie périscolaire) de l'année 2024, décide de maintenir les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025 :

	Famille non-imposable	Famille imposable
Jour de classe ↳ forfait matin : 7 h – 8 h 45	1,70 €	1,75 €
Jour de classe ↳ forfait soir : 16 h 30 – 18 h 30	1,70 €	1,75 €
Jour de classe ↳ complément soir <u>sur demande</u> : 18 h 30 – 19 h	0,65 €	0,65 €
Pour non-respect de l'heure de fermeture fixée à 18h30 ↳ Application d'un tarif par heure de dépassement au prorata du temps passé par la responsable du centre	10,00 €	10,00 €

MODIFICATION N° 1 DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose d'apporter quelques modifications au règlement du cimetière, notamment sur les plaques pour la colonne de mémoire et le colombarium au jardin du souvenir, à savoir :

Article 20 – La colonne de mémoire

2 premières phrases inchangées.

Seules les plaques mentionnant les noms et prénoms des défunts, ainsi que les années de naissance et de décès seront autorisées. Elles devront, pour des raisons esthétiques, être **en granit noir** et être dimensionnées de la façon suivante :

Longueur : **20 cm** Hauteur : **10 cm** Epaisseur : **1 cm**

L'achat de la plaque et la gravure sont à la charge de la famille. **Il est laissé libre choix sur le style et la couleur d'écriture. La pose de la plaque sera réalisée par une personne habilitée.**

Article 21.1 - Le colombarium

4 premières phrases inchangées.

La plaque d'identification du défunt, comprenant les nom, prénom, dates de naissance et de décès, sera **en granit noir** et apposée sur la porte de la case du colombarium dans les dimensions suivantes :

Longueur : **25 cm** Hauteur : **7 cm** Epaisseur : **1 cm**

La plaque d'identification fournie par la Commune sera remboursée par la famille. La famille se chargera ensuite de la gravure où il sera laissé libre choix sur le style et la couleur d'écriture. La pose de la plaque sera réalisée par une personne habilitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, accepte les modifications ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

Projet de city-stade :

Le dossier de demande de subvention transmis à l'Agence Nationale du Sport pour 37 483 € a été déclaré éligible, complet et conforme. Il va pouvoir être désormais examiné en commission (date de la commission non connue à ce jour). Nous sommes toujours en attente d'une réponse de la Préfecture pour la demande de subvention DETR pour 28 490 € et d'une réponse de la CAF pour 10 000 €.

Suivi des travaux d'assainissement et d'eaux pluviales :

Les travaux d'eaux pluviales sont terminés au Parc. Il reste à réaliser la voirie et les bordures.

Les travaux d'assainissement sont en cours d'achèvement Rue de la Rabine et Rue du Stade.

Des travaux sur le réseau d'eaux pluviales ont été nécessaires pour assurer la sécurité de deux maisons car l'eau montait dans les sous-sols. Le coût pour la commune est estimé à environ 8 000 € HT.

Compte-rendu exact, vu par Mr Éric CHAMPAGNE, le secrétaire de séance.